
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1837.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE.

TRANSFERT DU BUDGET PÉRIMÉ DE 1832.

Paiement des travaux d'entretien du canal de Gand au Sas de Gand,
 EXERCICE 1832 fr. 3,174 60

MOTIFS.

Les travaux d'entretien du canal de Gand au Sas de Gand, *exercice 1832*, furent entrepris par le sieur Ch. Dupont, suivant procès-verbal d'adjudication, du 1^{er} juin 1832, approuvé le 14 du même mois, pour une somme de fl. 1,500, soit fr. 3,174-60.

Le sieur Dupont mourut peu de temps après et *les travaux furent exécutés par le sieur Wastiaux*, sa caution, auquel la somme ci-dessus de fr. 3,174-60 est réellement due de ce chef.

Mais le gouvernement se trouva dans l'impossibilité de la lui payer, à cause des saisies qui avaient été pratiquées à charge de l'adjudicataire M. Dupont.

Ces saisies n'ont été levées que dans le courant de 1836, c'est-à-dire, après la péremption du budget de 1832, sur lequel la somme due au sieur Wastiaux était imputable.

C'est ce qui motive la demande d'une allocation spéciale au budget de 1837.

Le ministre des travaux publics,

NOTHOMB.